

Question 1

Points

| | | | |
|---------------------|-----------|---------------------|-----------|
| Objectif évaluateur | 1.1.3.4.1 | Droit d'information | 10 points |
|---------------------|-----------|---------------------|-----------|

Situation de départ

Le principe de transparence vise à promouvoir la transparence de l'administration et renforce ainsi la confiance de la population dans les institutions de l'Etat. La transparence sur les activités et les actions de l'Etat est particulièrement importante. Les processus et les relations entre la population et les différents services sont donc placés au centre des préoccupations.

Cette question est composée de cinq parties (de a. à e.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

Tâche

- a. Dans la pratique, quelles formes l'« information active d'office » revêt-elle ? Citez un exemple concret avec le support correspondant d'information active. Vous obtiendrez 1 point pour un exemple correct et 1 point pour le support d'information active pertinent, total 2 points.

| Exemple | Support d'information |
|---------|-----------------------|
| | |

1
1

- b. Pourquoi les réunions des organes législatifs sont-elles ouvertes au public ? Vous obtiendrez 1 point pour une réponse correcte.

1

- c. Le principe de transparence distingue trois domaines partiels. Citez ces trois domaines partiels. Vous obtiendrez 1 point par réponse correcte, total 3 points.

1

1

1
T 6Points
obtenus

d. Selon vous, que recouvre le concept de cyberadministration ? Vous obtiendrez 2 points pour une réponse correcte.

e. Quel objectif la cyberadministration vise-t-elle ? Citez un exemple concret. Vous obtiendrez 1 point pour une description correcte de l'objectif et 1 point pour un exemple correct, total 2 points.

| Description de l'objectif | Exemple |
|---------------------------|---------|
| | |

Points

2

1

1

T 4

Points
obtenus

Question 2

Points

| | | | |
|---------------------|-----------|---|-----------|
| Objectif évaluateur | 1.1.3.4.2 | Protection des données/secret de fonction | 10 points |
| | 1.1.3.4 | Réaliser les tâches d'exécution | |

Situation de départ

Le droit de transparence connaît des limites dans l'utilisation des données personnelles. La protection des données protège la personnalité et les droits fondamentaux de la personne qui fait l'objet d'un traitement de données.

Cette question est composée de six parties (de a. à f.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

Tâche

- a. Définissez le terme de « données personnelles ». Vous obtiendrez 1 point pour une réponse correcte.

1

- b. Une personne est identifiée lorsqu'il ressort directement des données qui sont traitées qu'il s'agit d'une personne déterminée et d'elle seule. Citez un exemple d'une telle information/d'un tel document. Vous obtiendrez 1 point pour une réponse correcte.

1

- c. Que recouvre le terme de « personne identifiable » ? Vous obtiendrez 1 point pour une réponse correcte.

1

- d. Que garantit le droit de consultation du dossier personnel ? Vous obtiendrez 1 point pour la réponse correcte.

1

T 4Points
obtenus

e. Le concept de « secret de fonction » fait sans cesse parler de lui. Répondez aux questions suivantes :

e1 En quoi consiste le secret de fonction ?

e2 Que se passe-t-il lorsque le secret de fonction est violé ?

e3 Combien de temps le secret de fonction doit-il être respecté ?

Vous obtiendrez 1 point par réponse complète et correcte, total 3 points.

e1

Points

1

e2

1

e3

1

f. Vous travaillez au service du personnel de votre administration. M^{me} Maya Müller téléphone et souhaiterait savoir combien gagne son frère, M. Rudolf Müller, qui travaille dans le service d'entretien. Elle indique qu'elle a absolument besoin de ce renseignement, car il s'agit de calculer le montant dont elle et ses deux frères et sœurs pourraient disposer pour soutenir financièrement leurs parents, âgés et atteints dans leur santé. Ce n'est un secret pour personne : son frère est une personne désorganisée qui ne sait même pas exactement combien elle gagne.

Quelle réponse M^{me} Müller obtient-elle de votre part ? Vous obtiendrez 3 points pour une réponse correcte.

3

T 6

Points
obtenus

Question 3

Points

| | | | |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Objectif évaluateur | 1.1.3.4.3 | Archivage | 10 points |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|

Situation de départ

Notre système démocratique repose entre autres sur le libre accès aux médias et aux informations de toute nature. L'activité de l'Etat doit elle aussi être transparente et compréhensible. Dans ce contexte, une grande importance doit être accordée aux archives publiques.

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 10 points au maximum.

Tâche

- a. Les archives communales, cantonales et fédérales suisses ont des fonctions concrètes. Décrivez ces trois fonctions. Vous obtiendrez 1 point par description correcte, total 3 points.

1

1

1

- b. Citez trois points importants qui sont réglés dans ce que l'on appelle un plan d'enregistrement ou un plan de classement. Vous obtiendrez 1 point pour chaque réponse correcte, total 3 points.

1

1

1

- c. Le cycle de vie des documents est réglementé de la même façon aux trois niveaux de l'Etat et peut donc être représenté facilement dans un schéma. Complétez le schéma ci-dessous. Vous obtiendrez 1 point par champ correctement rempli, total 4 points.

| Phase | 1 | 2 | 3 |
|-------------|---------------------------|---|---|
| Utilisation | | Conservation à court terme (durée de conservation minimale) | |
| Lieu | Bureau/archives courantes | | |

1

1

1

1

T 10Points
obtenus